

The transgression of borders in subversive work: From the body to the body(u)s

Chaïmae Blilete

Sidi Mohammed Ben Abdullah University, Fez, Morocco

Email : bliletechaimaeprof@gmail.com

Orcid ID : [0009-0003-6192-9526](https://orcid.org/0009-0003-6192-9526)

Received	Accepted	Published
3/3/2025	18/3/2025	20/3/2025

 : 10.63939/AJTS.nc6aj282
--

Cite this article as: Blilete, C. (2025). The transgression of borders in subversive work: From the body to the body(u)s. *Arabic Journal for Translation Studies*, 4(11), 65-74.

Abstract

This article examines the concept of boundaries from both a social and literary perspective, drawing on examples from contemporary Moroccan literature written in French. It highlights how boundaries—whether physical, religious, or symbolic—shape relationships between men and women, parents and children, believers and non-believers. The author demonstrates how the transgression of these boundaries, notably through orality and linguistic hybridity, contributes to a subversive style of writing. Female characters assert their rights and dignity by challenging the submission imposed in the name of religion or social conventions. Meanwhile, the paternal figure and male authority are called into question, revealing the impact of violence and misunderstanding on children's identity formation. Ultimately, the article emphasizes the need to reconsider the balance between duties and freedoms, so as to establish mutual respect conducive to both individual and collective development.

Keywords: Boundaries, Transgression, Orality, Woman, Subversion

© 2025, Blilete, licensee Democratic Arab Center. This article is published under the terms of the Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0), which permits non-commercial use of the material, appropriate credit, and indication if changes in the material were made. You can copy and redistribute the material in any medium or format as well as remix, transform, and build upon the material, provided the original work is properly cited.

La transgression des frontières dans l'œuvre subversive : Du corps vers le corp(u)s

Chaïmae Blilete

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès, Maroc

Email : bliletechaimaeprof@gmail.com

Orcid ID : [0009-0003-6192-9526](https://orcid.org/0009-0003-6192-9526)

Reçu le	Accepté le	Publié le
3/3/2025	18/3/2025	20/3/2025

doi : 10.63939/AJTS.nc6aj282

Citez cet article : Blilete, C. (2025). La transgression des frontières dans l'œuvre subversive : Du corps vers le corp(u)s. *Arabic Journal for Translation Studies*, 4(11), 65-74.

Résumé

Cet article examine la notion de frontière à travers une perspective à la fois sociale et littéraire, en s'appuyant sur des exemples tirés de la littérature marocaine contemporaine d'expression française. Il met en lumière la manière dont les frontières – qu'elles soient physiques, religieuses ou symboliques – structurent les rapports entre hommes et femmes, parents et enfants, croyants et non-croyants. L'auteure illustre comment la transgression de ces frontières, notamment par le biais de l'oralité et de l'hybridation linguistique, participe à une écriture subversive. Les personnages féminins y revendiquent leurs droits et leur dignité, en contestant la soumission imposée au nom de la religion ou des conventions sociales. Parallèlement, la figure paternelle et l'autorité masculine sont mises en cause, dévoilant l'impact de la violence et de l'incompréhension sur la construction identitaire des enfants. In fine, l'article souligne la nécessité de repenser l'équilibre entre devoirs et libertés, afin d'établir un respect mutuel garant du développement individuel et collectif.

Mots clés: Frontières, Transgression, Oralité, Femme, Subversion

© 2024, Blilete, Licencié par: Centre Démocratique Arabe. Cet article est publié sous les termes de la licence Creative Commons Attribution-Non Commercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0), qui autorise l'utilisation non commerciale du matériel, à condition de donner le crédit approprié et d'indiquer si des modifications ont été apportées au matériel. Vous pouvez copier et redistribuer le matériel dans n'importe quel support ou format, ainsi que le remixer, le transformer et le développer, à condition que le travail original soit correctement cité.

1- Introduction

La frontière comme son dérivé l'indique « front » au sens militaire : est « une ligne conventionnelle marquant la limite »¹. Au sens figuré c'est : « ce qui marque la fin d'une chose et le début d'une autre »². Ce qui nous intéresse ici c'est le fait de déterminer les limites ou les frontières dans l'espace réel et l'espace textuel. Quelle serait la frontière entre hommes et femmes? Entre musulmans et non-musulmans? Entre marocains et l'Autre? Quel serait l'impact de transgression des frontières dans l'espace réel sur l'espace textuel? S'agit-il d'une écriture hybride? Ou d'une traduction de culturel marocain avec une langue étrangère? Peut-on considérer cette subversion au niveau d'écriture comme étant une écriture de dépassement des frontières ou une forme de retracer les frontières selon le culte intertextuel d'une écriture plurielle?

A travers cet article, nous essayerons de s'arrêter sur la notion de transgression des frontières selon le corps individuel et social dans son rapport avec le corpus (le texte) subversif.

2- La femme et la notion des frontières

Dans l'espace social musulman, on assiste souvent à l'obligation de respect des frontières *hudduds* entre l'homme et la femme. La femme est obligée de respecter son clan tout en s'éloignant des frontières de l'homme. Ces frontières sont tracées selon deux lois : celle imposée par la religion et d'autre dictée par la société et par l'homme lui-même. Fatima Mernissi l'affirme clairement dans son roman *Rêves de femmes* :

« Quand Allah a créé la terre, disait mon père, il avait de bonnes raisons pour séparer les hommes des femmes, et déployer toute une mer entre chrétiens et musulmans. L'ordre et l'harmonie n'existent que lorsque chaque groupe respecte les *hudud* » (Mernissi, 1997, p.7).

Les femmes ne doivent pas transgresser les *hudud* qu'Allah a tracé car : « toute transgression entraîne forcément anarchie et malheur » (Mernissi, 1997, p.7). Le fait de respecter les frontières dans la société arabo-musulmane veut dire « obéir ». La femme doit être soumise à l'homme, lui obéir.

Et pour l'obéir, il fallait être privé de sa liberté. Toute demande de liberté de sa part est considérée comme une sorte de transgression des frontières :

« Mais les femmes ne pensaient qu'à transgresser les limites. Elles étaient obsédées par le monde qui existait au-delà du portail » (Mernissi, 1997, p.7).

Respecter les frontières pour une femme veut simplement dire que cette dernière doit impérativement respecter l'autorité de l'homme. Il s'agit d'avouer « la supériorité masculine » dans « l'absurdité » la plus absolue :

« J'étais une femme patiente et résignée. Je savais que mon statut social reposait uniquement sur mon mariage et sur le nombre d'enfants que je donnerais [...] J'étais donc obligée de le subir et de le supporter » (Serhane, 1983, p. 57).

La femme est déterminée par sa mission biologique.

Il fallait avaler l'écrasement de l'homme à pleine gorgée pour que la femme gardera son profil social afin de ne pas transgresser les frontières :

« Bien souvent, il a ramené des femmes à la maison. Des connaissances ou des clientes disait-il. Il savait que je ne pouvais rien faire, rien tenter contre sa tyrannie » (Serhane, 1983, p.60).

Les frontières de soumission féminine sont très claires et bien tracées tandis que les frontières du respect de l'homme à l'égard de sa femme sont livrées à ses vices, à sa perversion et au hasard de ses pulsions. A propos de la souffrance de la femme, la religion « ne dit plus rien » :

« Dieu te recommande d'être bon et généreux pour ton épouse et tes enfants. Tu as failli à tes devoirs envers nous. Serais-tu devenu assez stupide pour désobéir au Tout-Puissant? Serais-tu devenu aveugle au point de sortir de ton rang ? Serais-tu devenu assez fou pour quitter le droit chemin tracé par Allah à ses fidèles ? » (Serhane, 1983, p.207).

Le respect des frontières entre l'homme et la femme doit être équitable et mutuel. Tous les deux doivent respecter les frontières de l'humanité et de la dignité. Quand la dignité est touchée, il n'aurait plus question d'obéissance ni de respect de frontières. Au contraire, les hudud seront transgressés et la femme doit contester contre ces types d'harcèlement qui la touche dans sa personnalité et dans sa position en tant que femme:

« Il faut apprendre à crier et protester, exactement comme on apprend à marcher et à parler. Si tu pleures quand on t'insulte, c'est comme si tu en redemandais » (Mernissi, 1997, p.16).

La femme doit connaître les frontières de sa dignité et l'homme par respect aux femmes ne doit jamais tenter de les transgresser.

Le respect des frontières entre l'homme et la femme ne doit jamais priver la femme de sa personnalité, de sa liberté d'expression. Il ne doit pas la résumer en une simple âme muette, sans aucun trait de caractère. Cependant, la femme doit connaître sa valeur. Elle ne

doit pas être sous-estimée pour ne pas se montrer faible parce qu'elle est femme, une simple « ouliya »:

« Nous ne sommes que des femelles sans force et sans défense ! C'est plutôt la faute à ses hommes qui n'en sont pas. Ils baissent la tête comme les veuves et les répudiées ! Les hommes ? C'est une race en voie de disparition ! Ne reste plus que des individus de petites dimensions ! » (Serhane, 1983, p.47).

La femme doit se montrer digne de respect de ses propres droits, de ses propres frontières.

Elle doit s'affirmer en posant les bonnes questions qui feront d'elle une femme libre et indépendante. Une femme qui possède les mêmes droits que l'homme :

« Dès que les femmes seront assez intelligentes pour commencer précisément à se poser cette question [...] au lieu de rester docilement à faire la cuisine et la vaisselle du matin au soir, elles vont trouver une manière de changer les règles qui va complètement bouleverser la planète » (Mernissi, 1997, p.82).

A travers la révolte féminine, les frontières seront transgressées, voir modifiées.

La notion des frontières touche aussi le rapport de l'enfant à l'égard des adultes et notamment à l'égard de son père: source du pouvoir et d'autorité. On assiste à la transgression de cette frontière lorsque l'enfant se sent marginalisé, voir traumatisé dès son enfance. A cet effet, nait une révolte de l'enfant contre le père:

« Tu nous avais mal préparés à cette vie de mensonge et de corruption, à cette vie séchée, brûlée par ce souffle de haine qui provient des cœurs. Le calcul froid et le profit...Tu nous as toujours trompés ! Mi cloîtrée. Tu n'étais qu'un monstre d'égoïsme, un monstre qui ne savait pas rire, qui ne savait pas regarder un arbre ni parler à un enfant » (Serhane, 1983, p.211).

Le rapport entre le père et le fils doit généralement être un lien d'affection, d'accompagnement et de compréhension mais on constate le contraire souvent.

Or, les tensions dues au pouvoir narcissique font rejaillir la violence. Une des principales causes de révoltes et de transgression des frontières :

« J'étais né sous le signe de la lutte, certes, mais aussi sous celui de la révolte et de la colère. Mon père et mon frère allaient se charger d'aiguiser cette colère et de donner à ma révolte sa vraie dimension » (Serhane, 2009, p.31).

L'enfant transgresse les frontières parentales, fraternelles, sociales et religieuses lorsqu'il se sent marginalisé, écrasé. Il commence à voir mieux les paradoxes du vécu en mettant à l'échelle d'analyse les paroles et les actes des adultes :

« Les grands s'occupaient moins de nous et davantage de leur organe. Dieu ne disait plus rien du tout. Il devenait sourd et muet, et sa parole sacrée était rangée avec le chapelet et le tapis de prières. Dieu ne disait plus rien. Et Messaouda réapparaissait avec les ténèbres » (Serhane, 1983, p.23).

Il s'agit d'une enfance livrée à la violence, au châtement du destin et au hasard du temps lorsque la sphère des adultes devient un espace déséquilibré.

Les enfants en payent cher. Ils deviennent victimes et en même temps coupables d'un péché qu'ils n'ont jamais commis :

« Ce n'est pas mon fils, répétait le père à ceux qui l'accompagnaient. Ce bâtard n'est pas mon fils. Je le renie à jamais devant vous. Soyez-en témoins devant Dieu. Il est maudit comme sa mère et ses frères jusqu'au jour du jugement dernier. C'est un bâtard, ce dégénéré, cet enfant de pute. Je le maudis comme le Prophète a maudis ses ennemis. Il est mon ennemi. Je le renie devant vous ; il n'est pas mon fils. Qu'il s'en aille de chez moi ! Qu'il aille au diable ! Qu'il périsse comme un chien !...Je n'ai pas d'enfants, je n'ai jamais eu d'enfants. Je n'ai pas de femme. Je ne connais pas ce bâtard. Va-t'en de chez moi, tu n'es pas mon fils, tu entends ! Tu n'es pas mon fils !... » (Serhane, 1983, p.156).

Ce passage véhicule une idée sur l'éducation malsaine du père et son comportement qui manque de responsabilité comme étant à la fois un époux et un père de foyer. Un homme qui s'enfuit de ses devoirs à l'égard de sa famille récoltera en récompense la violence et la révolte de son fils, car la mémoire traumatique de l'enfant se souviendrait de chaque mauvais souvenir vécu.

De chaque scène agressive du père contre sa femme ou ses enfants:

« Tu sais que j'ai déjà vingt ans et la force de te crever les yeux ou de te défoncer le crâne. Tu sais que le monstre que tu es a failli à ses obligations de père et d'époux ! Tu sais que tu ne mérites que notre haine et notre indifférence ! Tu sais également que tu es atteint de folie et que tu t'amuses à te multiplier dans le crime de ta progéniture ! Tu sais tout

ça et tu oses me traiter d'enfant? » (Serhane, 1983, p.205-206).

La haine fait appel à la haine et la violence fait appel à la violence.

Partant de la violence de l'espace réel à celle de l'espace textuel dans l'œuvre subversive, là où on assiste à une transgression des frontières à travers différents procédés d'écriture et de narration, citons à titre indicatif :

3- Le recours à l'oralité

Avant d'aborder la notion de l'oralité, il serait nécessaire de cerner la question de la modernité au Maroc après les conflits idéologiques, culturels et socio-politiques qui ont succédé après l'Indépendance.

La culture serait une autre : une culture subversive à double voie :

« D'un français nourri de langue arabe » et celle d'un français comme le seul moyen d'expression « apte à véhiculer la modernité » (Bennis, 2018, p.76).

Le problème linguistique au Maroc est intimement lié à « une fracture sociale et politique » comme l'affirme Omar Saghi dans son article : « Parler deux langues pour taire l'inégalité » (Bennis, 2018, p.87). On est souvent confronté à l'expression de l'imaginaire marocain qui est manipulé par l'oralité dans les œuvres d'expression française.

On est face à l'imaginaire marocain traduit dans la langue de Molière. Il s'agit d'une transgression des frontières à la fois langagières et culturelles et voire même socio-politique puisque le rapport qui relie le Maroc avec la France de cette époque est un rapport de conflit : Occupé/Occupant. Quel statut peut-on donner au culturel marocain traduit en langue française, s'agit-il d'une révolte contre la colonisation qui a avait toujours considéré le langage des marocains comme étant un langage qui n'atteint pas l'éloquence ?

L'expression du culturel marocain dans la langue de l'Autre est une façon de transmettre toute une identité à l'autre et au monde:

« Mon rêve était de m'exprimer comme eux, dans cette langue qui venait d'ailleurs [...] et je me laissai enterrer vivant dans la langue de Molière » (Serhane, 2009, p.66).

Le récit dans l'œuvre subversive est un récit enchâssé dans un autre récit qui recourt à l'oralité :

« Ses récits me faisaient voyager dans des univers sombres et inconnus, inaccessibles au commun des mortels. Grande conteuse, elle fut, pour moi, la meilleure de toute, probablement : « *Il était une fois le lys et le romarin sur la*

tombe du Prophète ; que la prière et le salut soient sur lui et sur ses compagnons !... » » (Serhane, 2009, p.88).

Le fait d'employer l'oralité dans le récit donne l'aspect d'un récit spiral, un récit composé de plusieurs récits qui déploie la traduction comme un procédé pour transmettre la culture marocaine basée sur le culte traditionnel dans la mesure où le conte reste un moyen d'expression et un héritage culturel, transmis de génération à une autre.

Cette transgression de l'oral à l'écrit forme une nouvelle posture à l'écriture subversive qui déploie le dialectal comme un moyen d'expression dans une œuvre contestataire d'expression française.

3-1- L'arabe dialectale

Dans l'œuvre subversive, nous remarquons le recours à l'arabe dialectal. Ce choix n'est pas arbitraire puisqu'il traduit tantôt la colère tantôt la révolte linguistique ou la révolte contre l'autre :

« Si tu le dis ! *Lahmar lakhour, k'bar l'babah achâne* pour qu'il ose entraver ton chemin lui aussi ! *B'ghâl ouach man b'ghâl hada !* C'est une jument celui-là, et quelle jument! » (Serhane, 2009, p.252).

L'arabe dialectale donne un ton agressif au récit et peut traduire aussi la perversion du langage afin de démontrer une colère à la fois énonciative et scripturale.

Ahmed Farid Merini l'affirme ainsi dans son article intitulé : « *L'Etranger dans la langue* » : « il serait presque de circonstance de rajouter à la formule du début d'une séance « dites comme ça vient », « dans la langue qui vous vient » (Merini, 2018, p.116). La multiplicité linguistique et celle des procédés d'écriture peut transgresser le sacré et le rend un sacré ridiculisé, mis au détriment du profane pervers. C'est une manière contestataire contre les paradoxes que nous vivons au quotidien.

3-2 - La perversion langagière pour une transgression du sacré

La frontière peut prendre différentes définitions par rapport aux dualités diverses, notons celle de la femme/ religion d'où le port du voile semble une frontière à la fois « physique et mythique entre les sexes » (Serhane, 2009, p.240) : le port du voile ou comme son nom l'indique *Hijab* est déjà une déclaration que la femme est considérée comme étant un corps à voiler, une *awra* à cacher :

« Depuis, son corps maigrichon avait été drapé, bâché, emballé, séquestré, emmuré, battu et engrossé à plusieurs reprises. Mariée à l'âge du quatorze ans, mère à quinze, elle n'avait pas vu passer son enfance ni senti son corps traverser les crises de la puberté ou celles de l'adolescence. Le voile qu'on avait plaqué sur son visage

encore pubère était une démarcation nette entre elle et le monde extérieur. Une sorte de frontière physique et mythique entre les sexes » (Serhane, 2009, p.240).

Cette frontière avec le monde extérieur marque le signe d'une prison d'*interdits* pour une femme punie par sa condition biologique : « A l'encre de la honte, ils avaient inscrit ce seul mot, au pluriel : *interdits* » (Serhane, 2009, p.240). La femme est un corps livré aux voix plurielles d'obligation et de soumission.

La frontière religieuse met l'accent sur des obligations à prendre à la lettre et des interdictions à éviter ou à ne jamais commettre pour ne pas transgresser l'autre frontière, celle des mécréants, autrement dit : *kouffars*. Abdelhak Serhane trace ce chemin paradoxal concernant le vin dans l'imaginaire maghrébin-musulman :

« Et tu boiras donc un petit coup de rouge de temps en temps avec tes copines dans cette rivière de vin citée dans le Coran, n'est pas ? N'est-ce pas que tu vas picoler un peu au paradis ? » (Serhane, 2009, p.240).

Avec un raisonnement contestataire, l'auteur attire l'attention du lecteur sur l'importance d'analyser les contradictions religieuses au lieu de les prendre comme étant des axiomes et des postulats considérées comme évidentes, admises sans démonstration :

« Mais dis- moi ! Si Dieu Lui-même a défendu le vin sur terre, pourquoi le permettrait-Il au paradis ? Les hommes se souleront et commettront les mêmes conneries que sur terre ! Il y a comme une contradiction à ce sujet ! » (Serhane, 2009, p.243).

Il existe une frontière entre la raison d'un révolté et celle d'un croyant au sens passif du terme.

La frontière est un espace tracé entre le fait d'obéir ou de désobéir. C'est un espace de séparation :

« L'éducation, c'est apprendre à repérer les huddud [...] Être musulman signifie respecter les huddud. Et pour un enfant, respecter les huddud veut dire obéir » (Mernissi, 1997, p.9).

Les huddud sont bien tracés dans l'imaginaire de celui qui les impose, la femme et l'enfant doivent qu'obéir. S'incliner à tous les types du pouvoir afin de ne pas transgresser les limites imposées par l'homme, la religion et la société. Mais la question qui se pose: est-ce que l'homme respecte les frontières ? Les huddud ne sont tracés que pour manipuler les plus faibles, il s'agit d'une « crise qui s'explique par la tendance qu'à l'homme à vouloir imposer à la femme ses propres codes et sa propre vision des êtres et des choses »

comme l'affirme Souad Tenkoul dans son article: *Dialogue et métissage linguistique dans Oser vivre de Siham Benchekroun* (Tenkoul, 2020, p.100).

Conclusion

Nous pouvons conclure que la frontière peut être déterminée et bien tracée si l'homme et la femme vivaient dans un perpétuel respect. Tout en connaissant ses propres droits mais aussi ses véritables devoirs à l'égard d'eux-mêmes, de leurs enfants, de leur foyer conjugal et aussi vis-à-vis de leur société. Ils doivent avoir un chemin commun vers le développement, vers l'estime de soi. Un chemin de reconnaissance qui leur permettra de gérer les conflits et les paradoxes du quotidien. Pour une réinstauration de ces nouvelles valeurs, il ne faut jamais « déposer les armes » (Khair-Eddine, 2015, p.186) comme disait Mohammed Khair-Eddine.

Notes :

1. Définition selon l'Académie française, lien à consulter : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9F1766>
2. Ibid.

Liste Bibliographique

- Bennis, M. (2018). Une modernité en mouvement : pour une culture marocaine moderne de langue arabe. Dans K. Sefrioui (dir.), *Maroc : La guerre des langues ?* (p. 75-81). Éditions En toutes lettres.
- Khair-Eddine, M. (2015). *Légende et vie d'Agoun'chich*. Tarik Éditions.
- Merini, A. F. (2018). L'Étranger dans la langue. Dans K. Sefrioui (dir.), *Maroc : La guerre des langues ?* (p. 109-117). Éditions En toutes lettres.
- Mernissi, F. (1997). *Rêves de femmes*. Éditions Le Fennec.
- Serhane, A. (1983). *Messaouda*. Éditions du Seuil.
- Serhane, A. (2002). *Les Temps noirs*. Éditions du Seuil.
- Serhane, A. (2009). *L'Homme qui descend des montagnes*. Éditions du Seuil.
- Tenkoul, S. (2020). Dialogue et métissage linguistique dans *Oser vivre* de Siham Benchekroun. In F. Bouhassoune (dir.), *Littérature marocaine féminine de langue française, formes et subversions* (p. 98-113). Éditions Afrique Orient.
- Académie française. *Dictionnaire de l'Académie française*.
<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9F1766>